

## **Compte-rendu Conseil Municipal CHARREY SUR SAONE**

**Séance du : 26 Septembre 2008**  
**20h00 Mairie Salle d'honneur**

**Présents :**

Marie-line CLAIR-PROST, Sylvie BAILLOT, Sylvain DOISNEAU, Cédric GALLAND, Fabrice RUFFIN, Michel BEAUNEE, Jean-Marc ROUSSELET, Alain PETITJEAN, Claude PERRIN, Vincent FAUCONNET, Jacques LAGNEAU.

**Absents excusés :**

Madame Marie-line CLAIR-PROST procuration à Madame Sylvie BAILLOT  
Monsieur Jean-Marc ROUSSELET procuration à Monsieur Alain PETITJEAN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Sylvain DOISNEAU

**\* PROCES VERBAL séance du :**

Après lecture du procès verbal de la dernière séance, le Conseil municipal l'accepte à l'unanimité et le signe.

**\* DELIBERATIONS**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide et vote.

**\* Carte communale ou PLU**

Le cabinet de Madame Mari-jo GALLET, Géomètre-expert et de Monsieur Claude BONNET, Géomètre expert ont fait un exposé d'une heure trente sur la carte communale et le PLU.

Après l'exposé le Conseil municipal décide de prendre une délibération au prochain conseil municipal pour l'approbation de la carte communal ou le PLU ( Plan Local d'Urbanisme )

Une fois la délibération prise, les formalités de mise en place nous seront envoyées par la DDE et la Préfecture.

Procédure :

Délibération du conseil

Demande de subvention

Appel à la concurrence

Choix de l'organisme qui réalisera la carte ou le PLU

Réunions de travail

Réunions d'information

Enquête d'utilité publique

Approbation par les organismes d'état

La durée de la procédure est d'environ 18 à 24 mois.  
Le coût financier est fonction de la complexité du projet  
Carte communale environ 12000 €  
PLU environ 15 à 18000 €

( Réflexion personnelle, pour l'instant le PLU paraît être plus adapté pour notre commune )

### **Acceptation offre de prix 32 000 € pour hangar**

Considérant l'intention de Madame Jocelyne BOYAUX domiciliée à Charrey-Sur-Saône, 14 rue d'Amont, de vendre son hangar sis à Charrey-Sur-Saône, 21, rue d'Amont.

Considérant la précédente délibération du Conseil municipal par laquelle il était convenu de faire une offre d'achat pour un montant de 30 000 €,

Considérant qu'à la suite de cette proposition Madame BOYAUX a refusé ladite proposition et fixé le prix de vente de ce hangar à 32 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter de payer la somme de 32 000 € pour l'acquisition de ce hangar.
- Donne tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour signer les documents afférents à cette affaire.

La délibération sera transmise à Madame BOYAUX et à Maître LUPATIN, en cas d'accord le compromis de vente sera signé au moment du budget primitif 2009 soit fin février.

### **Maîtrise d'Oeuvre voirie**

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux sur la voirie communale,

Considérant la proposition de l'entreprise INGEDIA de BEAUNE, pour la réaliser la maîtrise d'oeuvre complète en vue des travaux de voirie rue d'Amont.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de confier la maîtrise d'oeuvre complète des travaux de voirie de la rue d'Amont à la société INGEDIA,
- Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents afférents à cette affaire.

A propos de la voirie le conseil municipal a l'unanimité décide que tous les branchement edf et eaux seront obligatoirement passés en souterrain.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Délibération modificative**

Afin de financer la maîtrise d'oeuvre des travaux de voirie rue d'Amont,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

C / 1641 : - 4 000 €

C / 231 : + 4 000 €

**\* Travaux forestiers**

Fabrice RUFFIN pense que la forêt de Charrey-sur-Saône ne pourra plus d'ici 6 années être une ressource pour la commune par manque de bois.

Le Maire répond que le programme de régénération a été étudié une première fois en 1983 par le conseil municipal de l'époque en coordination avec l'ONF.

Le deuxième contrat de régénération a été signé il y a trois années environ.

Le Maire propose de faire venir Monsieur DRIEZ, Agent ONF, lors d'un conseil municipal dans le courant du mois de décembre pour informer le nouveau conseil des futurs travaux forestiers, et pour que chaque conseiller puisse poser les questions qu'il désire.

**\* Marronniers de la place saint pierre**

Michel BEAUNEE, fait remarquer que les marronniers de la place sont malades que les feuilles sont complètement sèches, ceci étant provoqué par de minuscules papillons.

Il serait préférable de ramasser toutes les feuilles et de les brûler pour éviter la prolifération de la maladie.

***Séance levée à 23h45***

**Signatures :**